

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 13 octobre 2022

Date de
convocation :
07.10.2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme PERNOT Chantal
M. MERCIER Thierry
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
Mme SALET Catherine
M. GIOUAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Monsieur Jean-Pierre ARZANI a donné procuration à Madame Patricia FAYOLLE
- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAIX
- Monsieur Benoit COUBETERGUES a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Laure GIGNOUX a donné pouvoir à Madame Emmanuelle HAM
- Madame Geneviève ASSO-CHARNET a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 5
Votants : 19

AR Prefecture
**POINT 9 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PROVENCE ALPES-
COTE D'AZUR POUR L'ACHAT DU TERRAIN ESCAIRAN PARCELLE AN N°210**

006-210300E020210031211209CH
Reçu le 17/10/2022

Vu, la délibération de l'Assemblée Régionale n°21-638 du 17 décembre 2021 qui définit le cadre de sa nouvelle politique d'aide aux communes,

CONSIDERANT que la Région Provence Alpes Côte d'Azur participe au financement des acquisitions foncières des communes pour la réalisation d'équipements publics notamment,

CONSIDERANT les projets envisagés sur la parcelle AN n°210 situé au lieudit « l'ESCAIRAN Nord » 06790 Aspremont

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur un montant de subvention de 250 000 euros pour l'achat de la parcelle AN N°210 situé au lieudit « l'ESCAIRAN Nord » 06790 Aspremont pour un montant de 700 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés : (1 Vote d'abstention Monsieur Gilles LE MORVAN)

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur un montant de subvention de 250 000 euros pour l'achat de la parcelle AN N°210 situé au lieudit « l'ESCAIRAN Nord » 06790 Aspremont pour un montant de 700 000 euros.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 14 octobre 2022

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE